



ACTE D'ENGAGEMENT

Marché public de maîtrise d'œuvre
« Energie thermique »

Marché n° du

Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics

**PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE « ENERGIE THERMIQUE »
relative à
un projet de chaufferie automatique au bois et ses périphériques
destinée à desservir**

- la Mairie-école et ses 3 logements
- les 3 logements de l'ancien asile

à EQUEVILLEY

A - IDENTIFIANTS

. **Désignation, adresse, téléphone de la collectivité qui passe le marché :**

COMMUNE D'EQUEVILLEY

Mairie

Route de Breurey les Favorney

70160 EQUEVILLEY

Tél. : 03.84.68.93.05

Fax : 03.84.68.93.05

Courriel : mairie-equevilley@wanadoo.fr

. **Objet du marché :** Aménagement d'une chaufferie aux plaquettes-bois avec une chaudière automatique et ses raccordements au silo de stockage, les boucles primaires de chauffage et les départs sur les boucles secondaires.

. **Désignation du mandataire :** SIED 70

. **Ordonnateur :** Monsieur Pierre JARROT, Maire d'EQUEVILLEY

. **Comptable assignataire des paiements :**

M. LE COMPTABLE DU TRESOR DE AMANCE - FAVERNEY

B - ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'ŒUVRE « ENERGIE THERMIQUE »

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Adresse professionnelle et téléphone :

.....

Numéro d'inscription au registre du commerce :

Immatriculation INSEE (n° SIREN) :

Code activité économique principale (APE) :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom et l'adresse*)

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate (*indiquer le nom, l'adresse*)

.....

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature

du :

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

après avoir produit toutes attestations prévues aux articles 44,45 et 46 du Code des marchés publics 2006,

AFFIRME,

sous peine de résiliation de plein droit du contrat, que aucune des personnes physiques ou morales pour lesquels il intervient ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée,

M'ENGAGE,

sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives particulières, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

1. Conditions générales de l'offre de prix

a) est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de **mai 2012 (M₀)**

b) résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,

c) comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 6.1 du CCAP.

2. Coût prévisionnel des travaux

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de :

a) quarante-cinq mille Euros hors TVA (45 000,00 € HT), pour la partie CHAUFFERIE-SILO

b) cinquante-huit mille cent Euros hors TVA (58 100,00 € HT), pour la partie ENERGIE

Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article 9.1 du CCAP.

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché de maîtrise d'œuvre - Chaufferie automatique au bois-énergie d'EQUEVILLEY

3. Forfait provisoire de rémunération

Taux provisoire de rémunération	=	%
Forfait provisoire de rémunération	=	€ HTVA
Taux de TVA en vigueur au jour de la signature	=	%
TOTAL	=	€ TTC
Soit (en toutes lettres)	euros TTC.

4. Mission et répartition des honoraires par éléments de mission

Eléments	% total	Total global HT
ESQ-APS	10,0%	
APD	10,0%	
PRO	22,0%	
ACT	10,0%	
VISA	12,0%	
DET	28,0%	
AOR	8,0%	
TOTAL	100,0%	

5. Rémunération définitive

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 8.3 du CCAP.

6. Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés sont indiqués à l'article 7.4.1 du CCAP.

7. Paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Compte ouvert au nom de :

Sous le numéro : Clé RIB :

Banque :

Code banque : Code guichet :

8. Assurances

Compagnie d'assurance: N° de police:

9. Durée de la validité de l'offre

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai de 90 jours à compter de la date ci-dessous.

A _____, le _____
Le candidat,

C - REPONSE DE L'ADMINISTRATION (1)

La présente offre est acceptée pour valoir marché
A EQUÉVILLEY,
le

Le Maire

(1) à compléter par Monsieur le Maire

D – CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES (1)

Formule d'origine

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

la totalité du marché.

la partie des prestations évaluées à
que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

la partie des prestations évaluées à et devant être exécutées par
en qualité de :

co-traitant

sous-traitant

A EQUÉVILLEY, le
Signature

Annotations ultérieures éventuelles (1)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à

A EQUÉVILLEY, le
Signature

(1) à compléter par Monsieur le Maire

ACTE D'ENGAGEMENT